

## Les réserves de l'Aéroport de Toulouse vont être dilapidées

PAR LAURENT MAUDUIT  
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 18 OCTOBRE 2016

Avec la complicité active de l'État, les actionnaires chinois de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac récemment privatisé vont se servir jeudi un dividende exceptionnel de 15 millions d'euros. Une conséquence du pacte d'actionnaires secret passé par Emmanuel Macron avec ces investisseurs.

C'est une opération scandaleuse dont on parle depuis longtemps et qui va finalement aboutir jeudi : à l'occasion d'une assemblée générale de la société de gestion de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac, les actionnaires devraient se prononcer, dans leur majorité, pour la distribution des réserves de l'entreprise à hauteur de 15 millions d'euros.

Lors de la privatisation de la société, décidée par Emmanuel Macron du temps où il était encore ministre de l'économie, il avait certes été dit que les nouveaux investisseurs chinois de la société ne contrôleraient que 49 % du capital, et que les acteurs publics (État, Région, département et Chambre de commerce) resteraient majoritaires. Il avait aussi été promis aux acteurs locaux que les investisseurs chinois arrivaient dans une logique industrielle ; et non pas dans une logique financière de court terme, ni ne se comporteraient comme un fonds financier rapace.

Las ! Sitôt la privatisation partielle achevée, les investisseurs chinois ont montré qu'ils ne respecteraient aucun de leurs engagements. À preuve, leur premier souhait a été de distribuer en dividende une bonne partie des 70 millions d'euros que la société avait mis en réserve, pour ses investissements futurs.

Quand l'annonce a été faite, elle a très fortement embarrassé Emmanuel Macron, car au moment de la privatisation il avait donné son feu vert pour que l'État passe secrètement un pacte d'actionnaires avec les investisseurs chinois, de sorte qu'ils aient les pleins pouvoirs et fassent ce que bon leur semble. À l'occasion d'une assemblée générale, le vote d'une résolution visant à effectuer ce versement

de dividendes aurait donc pu faire scandale. Car la délibération aurait apporté la preuve que les investisseurs chinois sont venus pour siphonner les réserves de l'entreprise, et non pour la développer. Et surtout, le pacte secret d'actionnaires, révélé par Mediapart, aurait trouvé une confirmation publique, l'État s'étant engagé dans ce pacte à voter de la même manière que les investisseurs chinois.

Par peur du scandale, l'État a donc fait pression à plusieurs reprises, pour que l'assemblée générale des actionnaires, prévue initialement au printemps dernier, soit reportée. Et il a aussi discrètement fait pression pour que les prétentions financières des actionnaires chinois soient revues à la baisse.

Mais finalement, l'État a visiblement décidé de donner son feu vert à cette sulfureuse opération, comme en témoigne la convocation à l'assemblée générale dont nous avons obtenu une copie. On peut la consulter ci-dessous :

On peut trouver la confirmation dans ce projet qu'une distribution exceptionnelle de dividendes sera soumise au vote des actionnaires, pour un montant de 15 millions d'euros, sur les 67 millions d'euros de réserves financières dont dispose la société.

Pour essayer d'atténuer les polémiques que l'affaire va relancer, les autres dispositions suivantes visent à offrir une minorité de blocage aux collectivités territoriales. Mais la compensation apparaîtra bien mince à beaucoup d'entre elles, car ce dispositif avait été promis dès le début, pour faire avaler la pilule d'une privatisation qui était supposée n'être que partielle.

Selon de bonnes sources, les représentants de la Région et du département devraient voter contre ce pillage de l'argent public. Mais on murmure que la Métropole de Toulouse et la Chambre de commerce, qui étaient initialement opposées à cette distribution de dividendes, pourraient cette fois l'approuver.

Dans tous les cas de figure, l'État, de son côté, devrait voter aux côtés des opérateurs chinois. Ce sera la preuve publique du mensonge d'Emmanuel Macron,

qui avait promis que la société resterait dans l'orbite publique et qui a toujours refusé de révéler la teneur précise de ce pacte d'actionnaires.

En complément, pour rappeler les péripéties multiples de cette affaire, nous republions ci-dessous notre dernière enquête, en date du 3 septembre dernier.

## **Aéroport de Toulouse: un caillou dans la chaussure de Macron**

### **Notre article du 3 septembre 2016**

Maintenant qu'il a démissionné de ses fonctions de ministre de l'économie, Emmanuel Macron espère sans doute que plus aucun des dossiers dont il a eu la charge à Bercy ne viendra perturber la « *grande marche* » dans laquelle il s'est lancé à l'approche de l'élection présidentielle. Erreur ! Il y a un dossier, au moins, celui de la privatisation de la Société de gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac (SATB), qui risque de faire office de petit caillou dans sa chaussure. Car cette privatisation donne lieu à une bataille judiciaire dont l'un des enjeux pourrait être agaçant pour l'ex-ministre : la justice devrait contribuer à ce que la preuve d'un stupéfiant mensonge d'Emmanuel Macron, révélé par Mediapart, soit définitivement confirmée et mise sur la place publique.

Pour comprendre les enjeux de la bataille judiciaire qui se déroule entre les opposants à la privatisation et la direction de la société qui l'exploite, il faut se souvenir des conditions dans lesquelles l'État, sous la houlette d'Emmanuel Macron, a cédé ses parts dans SATB.



À la fin de l'année 2014, Emmanuel Macron a décidé que l'État céderait à la société Casil, contrôlée par des investisseurs chinois, 49,9 % de la SATB.

Et, à l'époque, il avait vivement dénoncé ceux qui critiquaient cette privatisation, en faisant valoir que, précisément, cela... n'en était pas une ! Avec leurs 49,9 %, les investisseurs chinois seraient des actionnaires importants mais minoritaires ; et la société resterait contrôlée en majorité par des actionnaires publics français, soit 25 % pour la chambre de commerce et d'industrie (CCI), 5 % pour la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 5 % pour le département de la Haute-Garonne, et 5 % pour Toulouse Métropole ; le solde, soit 10,1 %, étant détenu par l'État français.

Cette promesse-là, Emmanuel Macron l'avait répétée en boucle : « *Il ne s'agit pas d'une privatisation.* » C'est par exemple ce qu'il avait déclaré à l'occasion d'un **entretien avec *La Dépêche* le 4 décembre 2014** : « *Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une privatisation, mais bien d'une ouverture de capital dans laquelle les collectivités locales et l'État restent majoritaires avec 50,01 % du capital. On ne vend pas l'aéroport, on ne vend pas les pistes ni les bâtiments qui restent propriété de l'État. [...] Nous avons cédé cette participation pour un montant de 308 millions d'euros* », avait dit le ministre de l'économie.

Quelques jours plus tard, Emmanuel Macron avait même haussé le ton : « *Celles et ceux que j'ai pu entendre, qui s'indignent de cette cession minoritaire de la société de gestion de l'aéroport de Toulouse, ont pour profession d'une part d'invectiver le gouvernement et d'autre part d'inquiéter les Français* », avait-il déclaré, en marge du congrès de l'Union nationale des professions libérales.

Même Manuel Valls, invité du 20 heures de France 2, s'en était mêlé, jurant ses grands dieux qu'on faisait un mauvais procès au gouvernement en le soupçonnant de vouloir privatiser l'aéroport. L'aéroport de Toulouse, avait-il fait valoir, « *va rester majoritairement dans les mains des collectivités territoriales et de l'État [...]* ; *il faut assumer que nous vivons dans une économie ouverte* », a-t-il déclaré. « *Nous, nous avons le droit de vendre des Airbus, d'investir en Chine, et les Chinois*

ne pourraient pas investir chez nous ? Mais dans quel monde sommes-nous ?», s'était insurgé le premier ministre.

Mediapart a apporté la preuve qu'Emmanuel Macron avait menti – comme d'ailleurs Manuel Valls. Dans le cadre de notre enquête, nous avons en effet révélé qu'un pacte secret d'actionnaires avait été conclu et qu'il liait l'État non pas aux collectivités publiques régionales et locales, mais aux investisseurs chinois. Nous avons publié quelques extraits de ce pacte d'actionnaires que l'État avait conclu secrètement avec la société Casil (lire **Privatisation de l'aéroport de Toulouse : Emmanuel Macron a menti et Aéroport de Toulouse : les preuves du mensonge**), qui faisait apparaître des dispositions sidérantes.

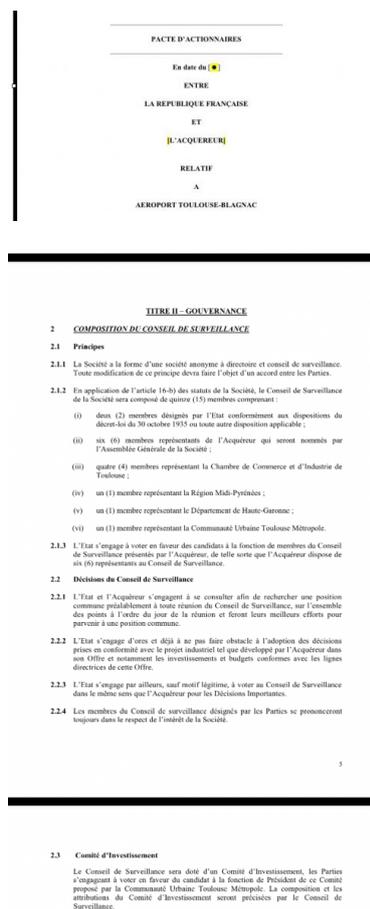
Ainsi, il était prévu que la SATB serait supervisée par un conseil de surveillance de quinze membres, dont deux désignés par l'État et six désignés par l'investisseur chinois, selon la disposition « 2.1.2 » du pacte. Autrement dit, ces huit membres du conseil de surveillance, liés par le pacte, devaient garantir aux investisseurs chinois minoritaires de faire strictement ce qu'ils voulaient et d'être majoritaires au conseil de surveillance.

Le point « 2.1.3 » du pacte consolidait cette garantie offerte aux investisseurs chinois, puisqu'il y était précisé que « l'État s'engage à voter en faveur des candidats à la fonction de membres du conseil de surveillance présentés par l'Acquéreur, de telle sorte que l'Acquéreur dispose de six (6) représentants au conseil de surveillance ».

Mais il y avait encore plus grave que cela. Au point « 2.2.2 », l'État donnait la garantie quasi formelle à l'investisseur chinois, aussi minoritaire qu'il soit, qu'il pourrait décider strictement ce qu'il voulait et que la puissance publique française ne se mettrait jamais en travers de ses visées ou de ses projets. C'était consigné noir sur blanc : « L'État s'engage d'ores et déjà à ne pas faire obstacle à l'adoption des décisions prises en conformité avec le projet industriel tel que développé par l'Acquéreur dans son Offre et notamment les investissements et budgets conformes

avec les lignes directrices de cette Offre.» Bref, les investisseurs chinois avaient carte blanche pour faire ce qu'ils voulaient.

Pour mémoire, voici l'un des extraits du pacte révélés par Mediapart :



## Le secret des affaires contre le droit de savoir des citoyens

À ce premier scandale sont ensuite venus s'en greffer d'autres. On a ainsi appris, entre autres, que le principal dirigeant du consortium chinois contrôlant la société Casil, un dénommé Mike Poon, était impliqué en Chine dans un retentissant scandale de corruption et qu'il était en fuite (lire **L'aéroport de Toulouse barbote toujours dans un climat de scandale**). Depuis, ce Mike Poon, auquel Emmanuel Macron avait déroulé le tapis rouge, a très longtemps disparu, avant de refaire tardivement surface.

Et un an et demi plus tard, les choses se sont encore un peu plus compliquées pour Emmanuel Macron, car, au mépris des engagements qu'ils avaient pris d'œuvrer au développement de l'entreprise, les investisseurs chinois ont tombé le masque : ils ont fait comprendre que leur souhait était de ponctionner l'importante trésorerie de l'entreprise – constituée par les collectivités publiques précisément en vue des investissements futurs – pour se servir un fabuleux dividende. Au début, ils ont imaginé ponctionner une somme proche de 50 millions d'euros, avant de limiter leur appétit à un peu moins de 20 millions d'euros.

Une assemblée générale des actionnaires a été convoquée au printemps dernier pour ratifier cette scandaleuse ponction sur des fonds publics. Et Emmanuel Macron avait tout à craindre de cette assemblée. Car c'est la première fois que le pacte d'actionnaires secret aurait dû entrer en application : on aurait alors pu constater que, en application du pacte, les représentants de l'État (ceux de l'Agence des participations de l'État, l'administration de Bercy qui gère ces dossiers) votaient avec leurs amis chinois. En quelque sorte, ils auraient été pris la main dans le sac ! Bercy a donc pris peur du scandale que l'affaire aurait pu susciter. Et à deux reprises, l'assemblée des actionnaires a donc été reportée (lire **Aéroport de Toulouse : Macron rattrapé par son mensonge**).

C'est dans ces circonstances que le Collectif unitaire contre la privatisation de la gestion de l'aéroport (regroupant de nombreuses associations ou syndicats de la ville et du département) a décidé de pousser son avantage et obtenu une première victoire symbolique très importante face à la justice. Par deux ordonnances du 28 juin et du 5 juillet 2016, le président du tribunal de grande instance de Toulouse a autorisé les membres du Collectif à envoyer un huissier de justice lors de la prochaine AG des actionnaires de l'aéroport (celle qui doit intervenir après la suspension des deux AG de juin) pour enregistrer et retranscrire l'intégralité des débats de l'AG, prendre copies de tous les documents

et notamment du pacte d'actionnaires. La justice a aussi décidé que l'huissier devrait dresser un procès-verbal et que les pièces devraient être adressées à M<sup>e</sup> Christophe Léguevaques, l'avocat des opposants.

Ces deux ordonnances sont donc d'une grande importance, car jusqu'à présent le ministère des finances s'était retranché derrière le secret des affaires pour ne pas rendre public le pacte d'actionnaires secret passé entre lui et les investisseurs chinois. En quelque sorte, Bercy avait fait mine de considérer que **la Déclaration des droits de l'homme**, qui en son article 14 édicte un principe de transparence absolue pour toutes les questions touchant à l'argent public, n'était que chiffon de papier. Et que le droit des affaires était le seul qui comptait.

Sans grande surprise, ces deux ordonnances, qui donnent enfin la garantie aux citoyens de Toulouse et du département de connaître les diverses manipulations auxquelles a donné lieu cette privatisation, n'ont guère été du goût de la direction de la SATB ni de Bercy. Pour essayer de garder le secret sur le pacte d'actionnaires, dont Mediapart n'a révélé pour l'instant que des extraits, la société a contre-attaqué. Elle a décidé de contester les deux ordonnances devant le tribunal de grande instance, lequel tribunal va examiner l'affaire mardi 6 septembre, au matin.

Voici l'assignation en référé de la SATB, pour contester les deux ordonnances :

Et voici les conclusions en réponse des opposants :

L'audience, en référé, dira si le droit de savoir des citoyens l'emporte sur le secret des affaires, et les entourloupes qu'il autorise. Emmanuel Macron n'en a décidément pas terminé avec cette affaire de Toulouse-Blagnac. Car si les opposants finissent par obtenir communication de ce pacte d'actionnaires dans sa version intégrale, ce sera le mensonge d'Emmanuel Macron qui sera judiciairement établi. Un mensonge qui, en des démocraties plus solides que la nôtre, scelle la fin d'une carrière politique...

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.